

## SYNTHÈSE DES CONSIGNES DE SAISIE AFFELNET EN 2GT

TYPE DE 2 <sup>NDE</sup> GT	LIBELLÉ	MODE D'AFFECTATION	COMMENTAIRES
2 <sup>NDE</sup> GT <b>SANS OPTION</b>	2 <sup>NDE</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	<b>ORIENTATION</b> 2 <sup>nde</sup> GT VALIDÉE PAR LE CONSEIL DE CLASSE	<p>* La demande sur le lycée de secteur est de droit mais doit <b>obligatoirement</b> être déposée dans AFFELNET car l'affectation n'est pas automatique</p> <p>* Les options facultatives du lycée de secteur sont réservées aux élèves de secteur, elles sont non dérogoires. L'attribution se fait par le lycée après inscription sur des critères internes à l'établissement</p> <p>* Si l'élève candidate sur une 2<sup>NDE</sup> GT à spécialité spécifique sur son lycée de secteur, il doit impérativement faire un vœu sur cette 2<sup>nde</sup> GT sans option pour garantir une affectation.</p> <p>* Excepté la section européenne Portugais, les sections européennes (anglais, allemand, espagnol) ne bénéficient pas de libellés et codes spécifiques et rentrent dans les 2<sup>nde</sup> GT sans OPTION. Les classes européennes ne sont pas dérogoires car la plupart des établissements proposent des classes européennes. Il ne faut donc pas cocher la case d'option (n°7) pour ce motif.</p> <p>* Les élèves peuvent candidater pour suivre une <b>section sportive</b> proposée par un autre établissement. Ils doivent au préalable avoir fait un acte de candidature auprès de l'établissement (se renseigner sur les délais) et demander à ce que la case de dérogation n° 6 « parcours particulier de l'élève ». La liste des élèves retenus par l'établissement doit être envoyée à la DIVEL (<a href="mailto:affectationlycee@ac-montpellier.fr">affectationlycee@ac-montpellier.fr</a>) au plus tard le 04 juin 2026. <u>Un vœu sur le lycée de secteur reste obligatoire.</u></p>

TYPE DE 2 <sup>NDE</sup> GT	LIBELLÉ	MODE D'AFFECTION	COMMENTAIRES
2 <sup>NDE</sup> GT AVEC SPÉCIALITÉ SPÉCIFIQUE A UN ÉTABLISSEMENT	2 <sup>NDE</sup> GENERALE ET TECHNOLOGIQUE : - INTERNATIONALE BFI - BACHIBAC - ABIBAC - ESABAC - S2TMD - FRANCOISE COMBES - ARTISTIQUE - LSF - SPORT ETUDES	<b>COMMISSION</b> INTERNE DANS L'ÉTABLISSEMENT  Listes du résultat des commissions adressées à la DIVEL <a href="mailto:affectationslycee34@ac-montpellier.fr">affectationslycee34@ac-montpellier.fr</a> au plus tard le 04 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Ces vœux sont par nature dérogatoire puisqu'ils ont un code vœu spécifique unique. Il ne faut pas cocher de case de dérogation dans AFFELNET</li> <li>* Il faut mettre ce choix en 1<sup>ère</sup> position et surtout avant le choix du lycée de secteur car AFFELNET affecte dans l'ordre des vœux, même si l'élève a obtenu un avis favorable de la commission</li> <li>* Si l'élève candidate sur une 2<sup>NDE</sup> GT à spécialité spécifique sur son lycée de secteur, il doit impérativement faire un vœu sur cette 2<sup>nde</sup> GT sans option pour garantir une affectation.</li> <li>* Les familles ne sont jamais informées du résultat des commissions qui est communiqué sur la décision d'affectation le 30 juin 2026 (date nationale).</li> </ul>
2 <sup>NDE</sup> GT AVEC SPÉCIALITÉ SPÉCIFIQUE À UN ÉTABLISSEMENT	2 <sup>NDE</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE : - SECTIONS ORIENTALES (Japonais, Chinois) - TOUTES LES LV3 (Russe, Occitan, Chinois, Arabe, Japonais, Coréen, Portugais) - EURO PORTUGAIS - CCDES - BIOTECHNOLOGIES - SCIENCES DE LABORATOIRE - EATDD - EPS - SCIENCE INGENIEUR - CITEC	<b>BAREME AFFELNET</b> (Notes et compétences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Ces vœux sont par nature dérogatoire puisqu'ils ont un code vœu spécifique unique. Il ne faut pas cocher de case de dérogation dans AFFELNET</li> <li>* Les élèves sont tous en concurrence entre eux au regard des notes remontées par le LSU. L'affectation est acquise si les points de l'élève sont suffisants pour intégrer la capacité programmée de la section.</li> <li>* Dès que la capacité est atteinte, il n'y a plus de possibilité d'intégrer la section et AFFELNET recherchera donc une affectation sur les vœux suivants choisis pas la famille dans l'ordre décroissant.</li> <li>* Si l'élève candidate sur une 2<sup>NDE</sup> GT à spécialité spécifique sur son lycée de secteur, il doit impérativement faire un vœu sur cette 2<sup>nde</sup> GT sans option pour garantir une affectation.</li> </ul>